

No. 8359. CONVENTION ON THE SETTLEMENT OF INVESTMENT DISPUTES BETWEEN STATES AND NATIONALS OF OTHER STATES. OPENED FOR SIGNATURE AT WASHINGTON ON 18 MARCH 1965¹

N° 8359. CONVENTION POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS ENTRE ÉTATS ET RESSORTISSANTS D'AUTRES ÉTATS. OUVERTE À LA SIGNATURE À WASHINGTON LE 18 MARS 1965¹

RATIFICATION

Instrument deposited with the International Bank for Reconstruction and Development on:

9 April 1973

SUDAN

(With effect from 9 May 1973. Signature affixed on 15 March 1967.)

Certified statement was registered by the International Bank for Reconstruction and Development on 11 May 1973.

RATIFICATION

Instrument déposé auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement le :

9 avril 1973

SOUDAN

(Avec effet au 9 mai 1973. Signature apposée le 15 mars 1967.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement le 11 mai 1973.

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 575, p. 159; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 8 to 11, as well as annex A in volumes 754, 777, 792, 842 and 850.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 575, p. 159; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 8 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 754, 777, 792, 842 et 850.